



Ordre et propreté

Lors de la tournée des chemins réalisée par le Conseil communal le 14 mars, plusieurs situations nécessitant une régularisation ont été identifiées sur le territoire communal.

Voici les éléments constatés :

- Véhicules hors d'usage : ceux qui ne seront plus utilisés comme tels ou ceux abandonnés en plein air pendant plus d'un mois sans plaques d'immatriculation.
- Anciennes machines agricoles inutilisées.
- Containers, vans et caravanes stationnés de manière durable.
- Déblais de construction.
- Déchets et matériaux divers entreposés à long terme.

Ces objets ont été remarqués tant en zone à bâtir qu'en zone agricole, sur des terrains communaux et privés.

Délai de mise en conformité

Pour éviter toute procédure, les propriétaires concernés sont priés de prendre les mesures nécessaires dans **un délai de 30 jours**. Cela inclut l'évacuation des véhicules et objets concernés, qui doivent être déposés dans un site agréé ou une filière de recyclage appropriée.

Le Conseil communal remercie la population pour sa compréhension et sa coopération.



Lumineux appartement à louer à Lugnez

À partir du 1er juillet 2026, un appartement spacieux de 120 m² est disponible à la location pour CHF 950.- par mois, charges comprises.

Détails de l'appartement :

- **Chambres : 2 (17,5 m² et 16 m²)**
- **Pièce à vivre : 43 m² incluant un salon, une salle à manger et une cuisine entièrement équipée**
- **Salle de bain : équipée d'une baignoire et d'une douche**
- **Buanderie**
- **Places de parc : 2 disponibles**

Des photos de l'appartement sont disponibles sur le site internet de la commune.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur intérêt pour la location, au secrétariat communal, jusqu'au 31 mai 2026.



Apéritif de bienvenue

Le Conseil communal a le plaisir d'informer les nouveaux habitants, les familles ayant accueilli un nouveau-né ainsi que les jeunes ayant atteint leur majorité, qu'un apéritif de bienvenue sera organisé **le vendredi 15 mai**, à l'occasion de la fête du village. Un courrier personnel leur sera adressé à ce sujet.